

16-01-25

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares tenue le lundi 25 janvier 2016 à 19 h 35, à la salle Michel-Leblanc de l'école Paul-Hubert, 250 boulevard Arthur-Buies Ouest à Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

Mmes Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour EHDAA  
 Marie-Claude Hamel  
 Karène Langlois, représentante du comité de parents pour l'ordre primaire  
 Lise Lévesque  
 Mylène Thibault

MM. Daniel Arsenault, vice-président  
 Raynald Caissy  
 Michel Pineault  
 Alain Rioux  
 Mario Ross  
 André Trahan

formant quorum sous la présidence de M. Gaston Rioux.

2. La directrice générale, Mme Madeleine Dugas, et la secrétaire générale, M<sup>e</sup> Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont également présents :

MM. Rock Bouffard, directeur des Services des ressources humaines  
 Marc Girard, directeur des Services des ressources financières  
 Jean Papillon, directeur des Services éducatifs par intérim  
 Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles

Absences motivées :

Mme Christine Marquis, directrice des Services des ressources informationnelles  
 M. Pierre Pelletier, représentant du comité de parents pour l'ordre secondaire

Invités :

Mme Guylaine Pepin, conseillère cadre  
 M. Rémi Lavoie, conseiller pédagogique

16-01-25-171

**MOT DU PRÉSIDENT**

Le président, M. Gaston Rioux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**16-01-25-172 PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES**

Aucune correspondance n'a été acheminée au président.

**16-01-25-173 PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Le président, M. Gaston Rioux, invite les personnes présentes à formuler, si désiré, leurs questions concernant les gestes posés depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires.

Les sujets abordés dans les questions soumises par le public sont les suivants:

- Projet de mise en place d'une école alternative – Groupe Dépar (Groupe de développement d'une école primaire alternative à Rimouski)

Interventions des personnes suivantes :

- Mme Lisa-Marie Côté
- Mme Élise Lavoie
- Mme Myriam Desjardins
- M. Denis Lachance
- Mme Vézina

M. Gaston Rioux fait état de la volonté de collaboration de la Commission scolaire pour la réalisation de ce projet. Il rappelle les priorités de la Commission scolaire et la situation budgétaire difficile. Il mentionne également la difficulté liée à la localisation d'une telle école et précise que les analyses se poursuivent.

- Club de robotique Rikitik

Interventions des personnes suivantes :

- M. Daniel Carré
- M. Grégory Torres
- Mme Julie Roy

M. Gaston Rioux reconnaît la pertinence du projet. Il souligne qu'un suivi sera effectué concernant la demande de financement et précise que la Commission scolaire n'était pas informée jusqu'à tout récemment de la position de la Ville de Rimouski dans ce dossier.

**16-01-25-174 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS**

Mme Lise Beaulieu, représentante du comité de parents pour EHDAA présente un résumé des dossiers qui ont retenu l'attention du comité de parents depuis la dernière séance ordinaire du conseil des commissaires. Elle souligne plus particulièrement les éléments suivants :

- Présentation du projet de loi no 86 par la Fédération des comités de parents du Québec, le 7 janvier 2016.
- Rencontre du comité de parents :
  - Consultation sur le projet de loi no 86;

- Présentation de l'organisme COSMOSS;
- Discussion concernant le projet du Club de robotique Rikitik.
- Rencontre du comité consultatif EHDAA :
  - Consultation :
    - Projet de loi no 86;
    - Règles de passage;
    - Répartition des services éducatifs.
  - Plan d'intervention – suivi.
  - Réorganisation des services professionnels.

#### **16-01-25-175 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et présences;
2. Mot du président;
3. Période de questions et correspondance des élèves;
4. Période de questions réservée au public;
5. Période réservée aux commissaires parents;
6. Adoption de l'ordre du jour;
7. Décision :
  - 7.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 14 décembre 2015 :
    - Approbation
    - Suivis;
  - 7.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires du 18 janvier 2016 :
    - Approbation
    - Suivis;
  - 7.3 Calendriers scolaires 2016-2017 : formation générale des jeunes – formation générale des adultes - formation professionnelle – Pour adoption (Jean Papillon);
  - 7.4 Engagement – Personnel de soutien régulier secteur général (Rock Bouffard);
  - 7.5 Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire 2015-2016 – Abolition de poste (Rock Bouffard);
  - 7.6 Remerciements 10 ans de service au 30 juin 2015 (Cathy-Maude Croft);

- 7.7 Remerciements 25 ans de service au 30 juin 2015 (Cathy-Maude Croft);
  - 7.8 Liste des spécialités de la formation générale des adultes – Année scolaire 2016-2017 – Pour adoption (Rock Bouffard);
  - 7.9 Liste des spécialités et des sous-spécialités de la formation professionnelle 2016-2017)– Pour adoption (Rock Bouffard);
  - 7.10 Liste des disciplines au secteur des jeunes – Année scolaire 2016-2017 – Pour adoption (Rock Bouffard);
  - 7.11 Lignes de conduite en matière de gestion contractuelle – Pour adoption (Carl Ruest);
  - 7.12 Régime d'emprunts à long terme (Marc Girard);
  - 7.13 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2016-2017 – Pour consultation (Marc Girard);
  - 7.14 Semaine des enseignantes et des enseignants (Cathy-Maude Croft);
  - 7.15 Société GRICS – Délégation officielle (Madeleine Dugas);
- 8. Information
    - 8.1 Rapport de la directrice générale;
    - 8.2 Rapport du président;
  - 9. Questions nouvelles;
  - 10. Seconde période de questions réservée au public;
  - 11. Levée de la séance.

## DÉCISION

### **16-01-25-176 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 – APPROBATION ET SUIVIS**

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par M. Raynald Caissy et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2015 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

### **16-01-25-177 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016 – APPROBATION ET SUIVIS**

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par Mme Lise Lévesque et résolu de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2016 et de l'approuver tel que rédigé.

Les suivis sont vérifiés.

**16-01-25-178 CALENDRIERS SCOLAIRES 2016-2017 : FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – FORMATION PROFESSIONNELLE – POUR ADOPTION**

ATTENDU l'entente au comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 8-4.02 de la convention collective locale du secteur des jeunes;

ATTENDU l'entente au comité paritaire du personnel enseignant, en vertu de l'article 11-10.03 de la convention collective locale pour les secteurs de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du comité de parents, du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent et du Syndicat du soutien scolaire des Phares à propos du calendrier scolaire 2016-2017 de la formation générale des jeunes;

ATTENDU qu'une consultation a été effectuée auprès du Syndicat des professionnelles et des professionnels du Bas-Saint-Laurent et du Syndicat du soutien scolaire des Phares à propos du calendrier scolaire 2016-2017 de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'adopter le document «Calendrier scolaire de la formation générale des jeunes pour l'année scolaire 2016-2017», document codifié sous le numéro E105, ainsi que le document «Onze jours de congé communs à tous les élèves du préscolaire pour l'année scolaire 2016-2017», document codifié sous le numéro E105a.

Il est également résolu d'adopter les documents «Calendrier scolaire de la formation générale des adultes pour l'année scolaire 2016-2017», document codifié sous le numéro E205a et «Calendrier scolaire de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2016-2017», codifié sous le numéro E205b.

Ces documents sont déposés au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**16-01-25-179 ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU le plan d'effectifs du personnel de soutien secteur général 2015-2016;

ATTENDU que les personnes salariées ont complété avec succès leur période d'essai conformément aux dispositions applicables à la convention collective du personnel de soutien et à la *Procédure relative à l'appréciation du rendement* en vigueur à la Commission scolaire des Phares;

Il est proposé par M. André Trahan et résolu de procéder à l'engagement des personnes suivantes :

- Chantal Lacasse, technicienne de travaux pratiques, école Saint-Jean, à raison de 35 h par semaine à compter du 14 janvier 2016;
- Jean-François Landry, opérateur en informatique classe I, Services des ressources informationnelles, à raison de 24,50 h par semaine à compter du 19 décembre 2015.

#### **16-01-25-180 MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE 2015-2016 – ABOLITION DE POSTE**

ATTENDU la résolution 15-09-28-51;

ATTENDU le transfert d'un élève dans une autre commission scolaire;

ATTENDU la clause 7-3.23 de la convention collective du personnel de soutien;

Il est proposé par M. Alain Rioux et résolu de procéder à la modification du plan d'effectifs, telle que présentée ci-dessous :

- Abolir un poste de préposé aux élèves handicapés de 25 h à l'école des Beaux-Séjours à compter du 18 décembre 2015.

Il est également résolu de faire la modification au plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire 2015-2016 codifié sous le numéro H104-2.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

#### **16-01-25-181 REMERCIEMENTS 10 ANS DE SERVICE AU 30 JUIN 2015**

Il est proposé par Mme Mylène Thibault et résolu d'exprimer nos plus sincères remerciements aux personnes ci-après désignées, qui oeuvrent au sein de la Commission scolaire des Phares depuis 10 ans.

<b>PERSONNEL CADRE</b>	<b>PERSONNEL ENSEIGNANT</b>	<b>PERSONNEL PROFESSIONNEL</b>	<b>PERSONNEL DE SOUTIEN</b>
	Pascale Albert Nadia Beaudin-Longchamps (Paul-Hubert) Nancy Bélanger Geneviève Bernier (Élisabeth-Turgeon) Nelly Côté (de la Rose-des-Vents) Karine Dubé (du Grand-Pavois de Sainte-Agnès) Stéphanie Fontaine (Paul-Hubert-du Grand Défi) Marie-Ève Forest (de l'Aquarelle) Caroline Fournier (de la Rose-des-Vents) Hélène Frenette (D'Amours) Maude Gagnon (de l'Aquarelle) Sébastien Lefebvre (Paul-Hubert-du Grand Défi)	Marie-Claude Besner (Centre administratif) France Caron (C.F.R.N. Entreprises) Gaétan Côté (Paul-Hubert) Martine Denis (C.F.R.N. gestion) Louise Dionne (Centre administratif) Karine Dupont (du Mistral) Geneviève Lévesque (C.F.R.N. gestion) Gilles Morneau (C.F.R.N. gestion) Émilie Sohier (C.F.R.N. Entreprises)	Maryse Babin (D'Amours) Amélie Boudreau (du Mistral) Gina Boudreau (de la Rose-des-Vents) Line Caron (du Grand-Pavois de Saint-Yves) Isabelle Coulombe (du Portage-de la Rivière) Patricia Denis (Centre administratif) Julie Dubé (du Mistral) Jayson Fillion (Paul-Hubert) Gabriel Fortin (Centre administratif) Josée Fournier (Centre administratif) Mario Gagné (Centre administratif) Marc-André Gagnon (du Grand-Pavois-de Sainte-Agnès)

PERSONNEL CADRE	PERSONNEL ENSEIGNANT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL DE SOUTIEN
	Amélie Lepage (des Bois-et-Marées) Denis Martin (Saint-Jean) Nadia Michel (Paul-Hubert) Anne Normandeau (Paul-Hubert) Sylvie Ouellet (Saint-Jean) Geneviève Nadia Pineault (du Mistral) Huguette Potvin (Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis) Catherine Rioux (des Merisiers) Annie Sirois (de Saint-Rémi) Marie-Stéphanie St-Laurent (de l'Estran)		Sébastien Gagnon (de la Rose-des-Vents) Sébastien Hébert (Saint-Jean) Ève Lacroix (Paul-Hubert) Line Lagacé (SG La Caverne des Lutins) Carlo Potvin (Centre administratif) Édith Rioux (Centre administratif) Marilyse Rivest (des Cheminots-de Saint-Rémi) Lucie Saulnier (C.F.R.N. adultes) Mélicca Simard (Paul-Hubert)
0	22	9	21

#### 16-01-25-182 REMERCIEMENTS 25 ANS DE SERVICE AU 30 JUIN 2015

Il est proposé par M. André Trahan et résolu d'exprimer nos plus sincères remerciements aux personnes ci-après désignées, qui oeuvrent au sein de la Commission scolaire des Phares depuis 25 ans.

PERSONNEL CADRE	PERSONNEL ENSEIGNANT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL DE SOUTIEN
Manon Tremblay (de l'Aquarelle)	Nancy Beauchemin (de l'Envol) Hélène Bujold (du Rocher) Julie Castonguay (de la Rose-des-Vents) Lucie Dorval (Paul-Hubert) Jeanne-Mance Gagnon (des Hauts-Plateaux-Marie-Élisabeth) Carmen Huet (du Grand-Pavois-de Sainte-Agnès) Nathalie Lepage (Élisabeth-Turgeon) Daniel Marchand (du Mistral) Daniel Rioux (Paul-Hubert) Kathya Ross (Norjoli) Nicole Roy (du Rocher) Sylvie Verreault (Centre de formation de Rimouski-Neigette-Formation professionnelle jeunes et adultes)	Brigitte Sirois (Centre administratif)	Louise Gagné (des Bois-et-Marées) Marielle Harel (des Alizés) Stéphane Harrisson (Paul-Hubert) Denise Langlois (des Bois-et-Marées) Odette Sirois (Paul-Hubert)
1	12	1	5

**16-01-25-183 LISTE DES SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR ADOPTION**

ATTENDU que la Commission scolaire a consulté le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis concernant le document «Liste des spécialités de la formation générale des adultes – Année scolaire 2016-2017»;

ATTENDU l'avis reçu et l'analyse réalisée;

Il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu d'adopter le document «Liste des spécialités de la formation générale des adultes – Année scolaire 2016-2017», codifié sous le numéro E241-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**16-01-25-184 LISTE DES SPÉCIALITÉS ET DES SOUS-SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR ADOPTION**

ATTENDU que la Commission scolaire a consulté le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis concernant le document «Liste des spécialités et des sous-spécialités de la formation professionnelle 2016-2017»;

ATTENDU l'avis reçu et l'analyse réalisée;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu d'adopter le document «Liste des spécialités et sous-spécialités de la formation professionnelle 2016-2017», codifié sous le numéro E241-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**16-01-25-185 LISTE DES DISCIPLINES AU SECTEUR DES JEUNES – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR ADOPTION**

ATTENDU que la Commission scolaire a consulté le Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis concernant le document «Liste des disciplines – Secteur des jeunes - Année scolaire 2016-2017»;

ATTENDU l'avis reçu et l'analyse réalisée;

Il est proposé par M. Michel Pineault et résolu d'adopter le document «Liste des disciplines – Secteur des jeunes - Année scolaire 2016-2017», codifié sous le numéro E106-5-1.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

**16-01-25-186 LIGNES INTERNES DE CONDUITE EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE – POUR ADOPTION**

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des



organismes publics, directive émise par le Secrétariat du Conseil du trésor et en vigueur depuis le 1er août 2015;

ATTENDU l'obligation pour les organismes publics d'adopter des lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle avant février 2016, tel que précisé à la directive mentionnée au précédent attendu;

ATTENDU que le conseil des commissaires désire s'assurer que la gestion des processus internes d'acquisition des biens et services est adéquate et que les lois et les règlements en ce domaine sont bien respectés;

ATTENDU le document préparé à cet effet par la direction des Services des ressources matérielles et son étude par le conseil en comité plénier;

Il est proposé par Mme Marie-Claude Hamel et résolu d'adopter le document intitulé «Lignes internes de conduites en matière de gestion contractuelle», document codifié sous le numéro M106-2, tel que présenté par la direction des Services des ressources matérielles.

Ce document est déposé au bureau du Secrétariat général pour consultation éventuelle.

#### **16-01-25-187 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME**

ATTENDU que, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire des Phares (l'«Emprunteur») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 621 000 \$;

ATTENDU que, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU que le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le «Ministre») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 11 décembre 2015;

Il est proposé par M. Mario Ross et résolu :

1. Qu'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 14 621 000 \$, soit institué;

2. Que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;
3. Qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. Qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - e) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - f) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - g) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la *Loi sur le ministère des Finances* (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et

- h) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. Que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
  6. Que l'un ou l'autre, soit : le président ou le vice-président et la direction générale ou la direction générale adjointe de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance; à livrer le billet; à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes; à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
  7. Que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

**16-01-25-188      OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2016-2017 – POUR CONSULTATION**

ATTENDU les articles 193 et 275 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la répartition des ressources financières pour l'année 2016-2017 à la Commission scolaire des Phares;

ATTENDU les consultations qui doivent être effectuées sur les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources financières;

Il est proposé par Mme Lise Lévesque et résolu de soumettre en consultation le document «Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour l'année 2016-2017».

**16-01-25-189      SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS**

ATTENDU que la Semaine nationale des enseignantes et des enseignants se tiendra du 7 au 13 février 2016;

ATTENDU la reconnaissance de la Commission scolaire des Phares face au travail de son personnel;

ATTENDU le travail effectué par les enseignantes et les enseignants pour la réussite des élèves;

Il est proposé par Mme Karène Langlois et résolu de souligner la Semaine des enseignantes et des enseignants qui se tiendra du 7 au 13 février 2016.

#### **16-01-25-190 SOCIÉTÉ GRICS – DÉLÉGATION OFFICIELLE**

ATTENDU que la Commission scolaire des Phares est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

Il est proposé par Mme Lise Lévesque et résolu que Mme Madeleine Dugas, en sa qualité de directrice générale, soit et est par la présente nommée déléguée officielle de la Commission scolaire des Phares à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

Qu'en cas d'incapacité d'agir de la déléguée officielle, Mme Christine Marquis, directrice des Services des ressources informationnelles, soit et est par les présentes nommée déléguée officielle substitut à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS avec le même mandat.

Que la présente résolution annule et remplace toute autre résolution, notamment la résolution 13-03-18-625, ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la Société GRICS.

#### **INFORMATION**

#### **16-01-25-191 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Mme Madeleine Dugas présente son rapport d'activités pour la période du 15 décembre 2015 au 25 janvier 2016.

#### **16-01-25-192 RAPPORT DU PRÉSIDENT**

M. Gaston Rioux présente son rapport d'activités pour la période du 14 décembre 2015 au 25 janvier 2016.

#### **16-01-25-193 QUESTIONS NOUVELLES**

Le sujet suivant est abordé dans les questions nouvelles :

- a) Rôle de représentation du commissaire auprès, notamment, des petits milieux.

#### **16-01-25-194 SECONDE PÉRIODE DE QUESTION RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Au terme de la rencontre, le président, M. Gaston Rioux, invite à nouveau les personnes présentes à formuler, si désiré, de nouvelles questions.

Le sujet abordé dans les questions soumises par le public est le suivant :

- Projet d'école alternative – Date d'implantation :
  - M. Dany Côté.

**16-01-25-195 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 51, il est proposé par M. Daniel Arsenault et résolu de lever la séance.

---

PRÉSIDENT

---

SECRETARIE GÉNÉRALE

---



## *Conseil des commissaires*

*Séance ordinaire du 25 janvier 2016*

# INDEX DES RÉOLUTIONS

---

16-01-25-171	MOT DU PRÉSIDENT
16-01-25-172	PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES
16-01-25-173	PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
16-01-25-174	PÉRIODE RÉSERVÉE AUX COMMISSAIRES PARENTS
16-01-25-175	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
16-01-25-176	PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015 – APPROBATION ET SUIVIS
16-01-25-177	PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016 – APPROBATION ET SUIVIS
16-01-25-178	CALENDRIERS SCOLAIRES 2016-2017 : FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – FORMATION PROFESSIONNELLE – POUR ADOPTION
16-01-25-179	ENGAGEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN RÉGULIER SECTEUR GÉNÉRAL
16-01-25-180	MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN DU SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE 2015-2016 – ABOLITION DE POSTE
16-01-25-181	REMERCIEMENTS 10 ANS DE SERVICE AU 30 JUIN 2015
16-01-25-182	REMERCIEMENTS 25 ANS DE SERVICE AU 30 JUIN 2015
16-01-25-183	LISTE DES SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR ADOPTION
16-01-25-184	LISTE DES SPÉCIALITÉS ET DES SOUS-SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR ADOPTION
16-01-25-185	LISTE DES DISCIPLINES AU SECTEUR DES JEUNES – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – POUR ADOPTION
16-01-25-186	LIGNES INTERNES DE CONDUITE EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE – POUR ADOPTION
16-01-25-187	RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME
16-01-25-188	OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2016-2017 – POUR CONSULTATION
16-01-25-189	SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS
16-01-25-190	SOCIÉTÉ GRICS – DÉLÉGATION OFFICIELLE
16-01-25-191	RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
16-01-25-192	RAPPORT DU PRÉSIDENT
16-01-25-193	QUESTIONS NOUVELLES
16-01-25-194	SECONDE PÉRIODE DE QUESTION RÉSERVÉE AU PUBLIC
16-01-25-195	LEVÉE DE LA SÉANCE